

## MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT PRÉ-UNIVERSITAIRE ET DE L'ALPHABÉTISATION



| 810 | /seeples  | 1010 | 100 |
|-----|-----------|------|-----|
| N°  | ./IVIEPUA | CAB  | /20 |

| Conakry, | le |  |  |
|----------|----|--|--|
|----------|----|--|--|

Le Ministre

## Avis d'Appel d'offres

Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation (MEPU-A) N°18/T/PRMP/MEPUA/2025

- 1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le Journal des Appels d'Offres N°084, jeudi 16 janvier 2025.
- 2. Le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'alphabétisation (MEPU-A) a obtenu un financement dans le cadre de l'exécution du budget National de Développement (BND), exercice 2025, afin de financer le marché de construction des Etablissements Secondaires Modernes à FARANA en quatre lots distincts, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché ci-dessous :

Lot1: PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE MODERNE A DANDAYAH;

Lot2: PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE MODERNE A GAN;

Lot3: PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE MODERNE A NIGER;

Lot4: PROJET DE CONSTRUCTION D'UN ETABLISSEMENT SECONDAIRE MODERNE AU COLLÈGE FARANA.

Les Travaux seront exécutés sur les sites précités en annexe pour un délai maximum de 18 mois.

- 3. Le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser le marché de travaux suivant les sites spécifiés en annexe.
- 4. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
- 5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations, auprès de la Personne Responsable de la Passation des Marchés publics du Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de l'Alphabétisation, Monsieur Mamadou DIAWARA, Téléphone 622 670 521,email : prmp@mepua.gov.gn et prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après Immeuble MEPUA, sis dans la Commune de Kaloum à Conakry 3ème étage tous les jours ouvrables de 8heures 30mn à 17heures 00mn.
- 6. Les exigences en matière de qualifications sont :

## ✓ Capacité financière :

Le Candidat doit fournir la preuve écrite qu'il satisfait aux exigences ci-après :

- Etats financiers: fournir les états financiers des trois (03) derniers exercices (2022-2023 et 2024), certifiés par un cabinet d'expert-comptable ou commissaire au compte agréé du pays du candidat









- Chiffre d'affaires : fournir un chiffre d'affaires annuel moyen sur les trois dernières années au moins égales au montant de son offre (2022-2023 et 2024)

✓ Capacité technique et expérience :

Le Candidat doit prouver, documentation à l'appui qu'il satisfait aux exigeances de capacité technique ci-après :

- Avoir réalisé au moins deux (2) références en travaux de nature similaire ou connexe de manière satisfaisante à 100% au cours des cinq (5) dernières années en tant que titulaire principal du contrat ou à 80% en tant que sous-traitant. L'expérience requise devra être justifiée par des attestations de bonne fin délivrées par les Maitres d'ouvrages ou les PV de réceptions définitives.

Voir le document d'Appel d'offres pour les informations détaillées.

7. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics à hauteur de 15%.

8. Les candidats intéressés peuvent obtenir un Dossier d'Appel d'Offres complet à l'adresse mentionnée ci-après *Immeuble MEPU-A*, sis dans la Commune de Kaloum, Conakry, 3ème étage à compter du Lundi, 17 Novembre 2025 <sup>18</sup> contre un paiement <sup>7</sup> non remboursable de 2 500 000 francs guinéens.

La méthode de paiement sera ainsi qu'il suit :

- 50% au compte N°41110 71 du receveur central du trésor public à la BCRG;
- 30% au compte de l'ARMP N°2011000407 à la BCRG :
- 20% du montant seront versé à l'Autorité contractante.

Les offres sont rédigées en langue française et devront être déposées en quatre (04) exemplaires dont un (01) original, trois (03) copies et l'originale de la version scannée de l'offre sur une clé USB, à l'adresse ci-après : Immeuble MEPU-A, auprès de la PRMP/MEPU-A, Commune de Kaloum, 3ème Etage, bureau de la Personne Responsable des Marchés Publics Tél :622 670 521 au plus tard le mercredi, 31 Décembre 2025. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et dates ci-dessus indiquées seront purement et simplement rejetées et retournées au frais des soumissionnaires concernés sans être ouvertes. Les offres seront ouvertes en présence, le cas échéant, d'un observateur indépendant et des représentants des soumissionnaires qui désirent assister à l'ouverture des plis et, à l'adresse suivante : Salle de réunion '**Dr Gabriel Sultan**'4ème

Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant égal à :

Lot1 : Six cent trois millions deux cent quarante un mille huit cent vingt-deux Francs Guinéens (603 241 822 GNF) ;

Lot2 : Sept cent vingt-quatre millions cent cinquante mille cent trente-trois Francs Guinéens (724 150 133 GNF) ;

Etage, Immeuble MEPU-A, Conakry, Commune de Kaloum, Mercredi, 31 Décembre 2025.

Lot3 : Six cent quatorze millions soixante-seize mille six cent cinquante-six Francs Guinéens (614 076 656 GNF) ;

Lot4: Quatre cent quarante-six millions sept cent cinquante-cinq mille cent quarante-deux Francs Guinéens (446 755 142 GNF) ayant une validité de 180 jours à compter de la date de l'ouverture des plis.

Les offres doivent comprendre une redevance de régulation de **0,6%** du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020 portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP), de l'arrêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des

dossiers d'appels d'offres et les frais d'immatriculation de **0,3%** du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de la DGCMP conformément à l'Arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG du 05 /04/2023

Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 150 jours à compte de la date limite de soumission.

9. La législation régissant l'appel d'offres.

Jean Paul CEDY